

**CONVENTION CONCERNANT LES OPERATIONS DE CONSULTATION  
SUR DELEN ONLINE – Convention Delen Online Consultation**

**Entre :**

Delen (Suisse) S.A., établi et ayant son siège social à CH -1204 Genève, 12, rue de Hollande, inscrit au  
Registre du Commerce de Genève sous le numéro  
CH-660-1216996-7

ci-après dénommée « le Négociant »

**et**

.....(nom et prénom)

.....(adresse)

numéro de compte .....

ci-après dénommé « le Client »

***Il est considéré ce qui suit:***

Le Client souhaite utiliser les services fournis par le Négociant via son site Internet [www.delen.ch](http://www.delen.ch) (ci-après, le « Site ») pour tous les comptes ouverts dans les livres du Négociant à l'heure actuelle ou dans le futur et pour lesquels il peut agir individuellement et séparément en sa qualité de titulaire ou co-titulaire.

***Il est convenu ce qui suit:***

**Article 1 – Services fournis dans le cadre de la convention Delen Online Consultation (les « Services Consultatifs »)**

Le Client souhaite bénéficier des Services Consultatifs du Négociant au sens de l'article 1.3. des Conditions Particulières pour Delen OnLine annexées à la présente convention et dans les conditions posées par la présente convention, les Conditions Générales du Négociant, les Conditions Particulières pour Delen OnLine et tout autre document qui pourra être remis par le Négociant au Client en relation avec la fourniture de services via la Section clients du Site.

Ainsi, le Client pourra, via la Section clients du Site, bénéficier des services suivants :

- l'accès à diverses informations de nature financière ;
- la consultation, l'impression de la situation de ses comptes (espèces et titres) et le relevé historique des transactions effectuées ;

**Article 2 - Durée et résiliation de la convention**

**2.1.** La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

**2.2.** Chaque partie peut y mettre fin par l'envoi d'une lettre recommandée et en respectant un délai de préavis de trois jours ouvrables.

Dans ce cas, le Négociant supprimera l'accès du Client à la Section clients du Site avec effet immédiat, dès l'expiration de ce délai de préavis. Le Négociant ne saurait encourir une quelconque responsabilité de ce fait, sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part.

Le Client pourra, le cas échéant, être remboursé des commissions et frais payés d'avance au prorata de la période écoulée.

**2.3.** Le Négociant est autorisée à résilier la présente convention sans mise en demeure et avec effet immédiat en cas de non respect par le Client des obligations prévues à la présente convention, dans les Conditions Particulières pour Delen OnLine ou les Conditions Générales du Négociant ou encore dans tout autre document remis au Client par le Négociant en relation avec la fourniture des Services Consultatifs, si l'honorabilité ou la solvabilité du Client est mise en cause ou en cas de résiliation des relations d'affaires entre le Négociant ou le Client, quel qu'en soit le motif.

Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement des commissions et frais payés d'avance.

**2.4.** En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, le Client s'engage à restituer au Négociant, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours de la résiliation, l'ensemble des documents, identifiant et code d'accès à la Section Clients du Site.

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, l'ensemble des dispositions des Conditions Particulières pour Delen OnLine, de la présente convention et des Conditions Générales du Négociant restent d'application pour autant que de besoin.

### **Article 3 – Correspondance**

Le Client est informé du fait que par rapport à toute information devant lui être fournie sur un support durable, il a le choix d'obtenir cette information soit sous forme papier, soit sous forme d'un autre support durable, comme notamment le courrier électronique.

Le Client opte pour la fourniture de ces informations sur cet autre support durable. Le Négociant peut toutefois, à sa discrétion, lui fournir ces informations sous forme papier.

*(cocher la case ci-dessus si le Client accepte la fourniture d'informations sur un autre support durable que la forme papier)*

Dans cette dernière hypothèse, les informations seront fournies au Client :

- via* la messagerie sécurisée accessible depuis le Site
- via* l'adresse e-mail .....

Le Client reconnaît et accepte qu'il sera responsable des dommages qui pourraient se produire à la suite d'une consultation tardive de la correspondance qui lui est ainsi adressée.

### **Article 4 – Déclarations et engagements du Client**

**4.1.** Le Client déclare être conscient :

- de la portée des opérations réalisées dans le cadre de la présente convention ;

- que le réseau Internet constitue un réseau international ouvert dont les caractéristiques et les particularités lui sont bien connues et auquel le Client peut accéder par tout moyen adéquat tel qu'un ordinateur, un téléviseur connecté à Internet ou un téléphone relié au service WAP et ce, quel que soit son emplacement. Le Négociant échange des informations avec le Client par ce biais et reçoit des informations de la part de ce dernier sous une forme encryptée.
- du fait que la possibilité existe que les informations publiées sur la Section clients du Site puissent être modifiées à tout moment;
- qu'il supportera également tout dommage qu'il pourrait subir en raison d'actes commis en violation des dispositions de la présente convention, des Conditions Générales du Négociant, des Conditions Particulières pour Delen Online ainsi que du mode d'emploi ;
- du fait que les dispositions légales et réglementaires concernant l'usage abusif d'informations privilégiées et le blanchiment d'argent sont applicables en relation avec la fourniture de Services Consultatifs par le Négociant ;
- qu'il est de sa seule responsabilité de se conformer à la législation applicable dans son pays de résidence.

Par ailleurs, le Client s'engage à avertir le plus rapidement possible le Négociant de l'apparition de toute difficulté ou retard lors de la connexion à la Section Clients du Site ou lors de l'utilisation des Services on-line.

De manière générale, le Client s'engage à agir en bon père de famille quand il aura recours aux Services on-line.

**4.2.** En signant la présente convention, le Client reconnaît avoir reçu une copie, avoir lu et compris et accepter le contenu des documents suivants :

- les Conditions Générales du Négociant ;
- les Conditions Particulières pour Delen OnLine ;
- l'annexe 1 à la présente convention ;
- le mode d'emploi du Site.

**4.3.** En apposant sa signature sur la présente convention, le Client confirme également qu'il accepte d'être lié par tout document qui pourra lui être remis par le Négociant en relation avec la fourniture des Services Consultatifs, sauf opposition écrite de sa part dans les 30 jours de l'envoi desdits documents.

**4.4.** En apposant sa signature sur la présente convention, le Client confirme également accepter que les données personnelles le concernant nécessaires à la fourniture des Services Consultatifs pourront être transférées à la Banque Delen Luxembourg qui gère le Site, et y être traitées et stockées. Le Client accepte également de délier le Négociant de son secret professionnel dans la mesure où le transfert et le stockage à l'étranger des données en question pourraient nécessiter une telle levée. Le Client est informé que le Négociant prendra les mesures techniques et organisationnelles propres à garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données lors de la communication. En particulier, le Négociant exigera de la Banque Delen Luxembourg un engagement de confidentialité. Le Client est enfin informé que le droit luxembourgeois est considéré comme assurant un niveau de protection adéquat au sens de l'art. 6 al. 2 de la Loi fédérale sur la protection des données.

## **Article 5 – Dispositions diverses**

**5.1.** La nullité partielle ou totale d'une clause de la présente convention ou des Conditions Particulières pour Delen OnLine, sera sans effet sur la validité et l'opposabilité aux tiers des autres dispositions de ladite convention ou desdites Conditions Particulières.

**5.2.** Le Négociant est autorisé à modifier unilatéralement des dispositions et annexes de la présente convention ainsi que les dispositions du mode d'emploi selon les modalités prévues à l'article 11 des Conditions Particulières pour Delen OnLine.

## **Article 6 - For et droit applicable**

**6.1.** La présente convention est soumise au droit suisse.

**6.2.** Tous les litiges relatifs à l'exécution ou l'interprétation de la présente convention sont de la compétence exclusive des tribunaux de Genève, Suisse, sous réserve de recours au Tribunal fédéral, sauf le droit pour le Négociant de porter le litige devant une autre juridiction normalement compétente y inclus la juridiction du pays dans lequel le Client a son domicile. Toutes les transactions conclues entre le Négociant et le Client dans le cadre de la présente relation sont considérées comme ayant été accomplies dans les locaux du Négociant.

Fait à ..... , le .... / .... / ..... , en deux exemplaires, dont chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Le Client

Le Négociant

(mention : Signature + Nom + « Lu et approuvé »)

**Annexe 1 à la convention concernant Delen OnLine**  
**Informations financières diffusées sur le Site**

L'information publiée sur le Site provient de divers distributeurs d'informations. Ces fournisseurs d'informations souhaitent porter à votre connaissance des informations et obligations importantes que vous devez accepter et respecter.

Le Négociant se réserve le droit de modifier à tout moment ces clauses ou de les compléter conformément à la procédure en vigueur pour les modifications des Conditions Générales du Négociant.

1. Dispositions générales d'application pour tous les fournisseurs d'informations

- 1.1. Le Négociant déclare être indépendant des fournisseurs d'informations [le concept de sponsor n'a pas d'équivalent en droit suisse].
- 1.2. Les fournisseurs d'informations déclarent ne pas être responsables des erreurs, omissions ou manquements dans le contenu des informations qu'ils fournissent et ils rejettent tout recours qui leur serait intenté de ce chef.
- 1.3. Les fournisseurs d'informations ont le droit de mettre fin à la distribution d'informations au Client via le Site à tout moment sans que leur responsabilité puisse être mise en cause.
- 1.4. Le Client accepte que la distribution d'informations soit soumise aux conditions contractuelles en vigueur entre le Négociant et le fournisseur d'informations et que la fin de ce contrat aura pour conséquence nécessaire la fin de la distribution d'informations.

2. Dispositions applicables à certains fournisseurs d'informations

2.1. Dow Jones Indices.

Le Dow Jones et les entreprises qui lui sont liées, le CBOT et les entreprises qui lui sont liées et l'ensemble de leurs administrateurs, directeurs et membres du personnel, agents, représentants et licenciés ne seront pas responsables des pertes ou des dommages, survenant directement ou indirectement de :

- (i) toute erreur, omission, retard ou manquement dans la mise à disposition des cotations des indices ou de toute autre information qui est diffusée ;
- (ii) toute décision ou position prise par le Négociant ou son Client, sur base des cours des indices ou de toute autre information qui est diffusée par ledit fournisseur d'informations sur le Site.

Le Dow Jones et les entreprises qui lui sont liées, le CBOT et les entreprises qui lui sont liées et l'ensemble de leurs administrateurs, directeurs et membres du personnel, agents, représentants et licenciés ne sont pas responsables des pertes de revenus professionnels, des manques à gagner, des dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, même s'ils découlent d'actes illicites ou non conformes aux conventions, et cela même si les dits responsables étaient informés de la possibilité de la survenance de tels dommages.

Le Négociant reconnaît que le Dow Jones, le CBOT et les entreprises qui leurs sont liées ne donnent aucune garantie, ni explicite ni implicite, concernant les indices dont les cotations sont fournies. Par garantie, on comprendra notamment, mais pas exclusivement :

- (i) les garanties relatives à la ponctualité, la garantie relative au caractère complet, correct, actuel, ou encore relative à la possibilité ou l'opportunité de l'échange de l'information relative aux indices dans un but ou un autre ;
- (ii) les garanties quant aux résultats qui pourraient être obtenus par le Négociant, le Client ou même toute autre personne ou entité.

2. 2. Licence relative à la distribution des chiffres historiques du London Stock Exchange.

Le London Stock Exchange n'est pas responsable des fautes ou omissions au niveau de l'information qui est distribuée et qui concerne les cours de bourse fournis en différé, ni d'aucun usage spécifique qui serait réalisé à partir de cette information.